



Visa rédacteur	PB
Visa diffusion	

Diffusion :

•

BL/PAP/2010-XXXXX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU PATRIMOINE NAUTIQUE 25 / 06 / 10

Etaient présents : Bernard DUROURE ; Georges DANTIN ; Michel VENDROT ; Dominique MASSICOT ; Lucien CHAISE ; Claude ROSE ; Bernard LALANNE ; Rosine TISSERAND ; Aline DUVAL ; Pierre Alain POINTURIER ; Patryce BAZIN

SUITE A DONNER

	<u>Ouverture de la réunion par Bernard Lalanne</u>	
	<u>Missions de l'ETN :</u> Présentation d'un tableau synoptique des missions des CTN.	

A/ Dossiers en cours : information

	<u>A.1/ Le classement des rivières :</u> > Présentation du travail de reconnaissance effectué dans le 74. > Présentation de la grille d'évaluation en 3 blocs > Classement du SEV de Pau. Utilisation de la grille de cotation à différents débits.	PAP
	<u>Suites à donner :</u> ➤ Faire une proposition de classement pour Pau au BEX	

	<u>A.2/ LEMA :</u> > En attente décret signalisation et circulaire interprétative des deux décrets > Un courrier a été envoyé à Patrice Chamaillard (MEEDDM) pour corroborer les propositions des CTN lors d'une réunion en date du 5 février au MEEDDM. > La publication du décret devrait paraître prochainement. Il sera passer au conseil d'Etat > Remarque de G. Dantin : le décret n'est pas à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CNE > Intérêt d'avoir des CT qui sont des cadres d'Etat et donc faisant parti des services du préfet. Importance de rappeler aux préfets qu'il dispose de ces compétences dans ses services. D'autre part cela permet d'argumenter sur la nécessité de mettre à la disposition de la fédération des agents de l'Etat	RTi
--	--	-----

	<ul style="list-style-type: none"> > GD : Perte de compétences internes dans beaucoup de services de l'Etat. Une charge de travail importante pour former les personnels des services qui ont muté. > Contact ONEMA pour être associé au recensement des obstacles à l'écoulement (continuité écologique des cours d'eau : classement en deux catégories selon un enjeu pisciaire). > Besoin d'une méthodologie de recensement. > 	
	<p><u>Suites à donner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Proposer une méthodologie de recensement des ouvrages dangereux. > Suivre la parution de la circulaire LEMA > Faire le lien entre le recensement des ouvrages dangereux et le devenir des ouvrages 	PB RTi

A.3/	<p><u>Yenne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Etude de risques induits par l'installation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) a été rendue > Rencontre prévue prochainement > La consultation publique a été faite. A noter : une demande de diminuer et une demande d'effacement du barrage. la difficulté du SEV 	
	<p><u>Suites à donner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Demander les conclusions du commissaire enquêteur > Suivre la réalisation de l'aménagement de la PCH > Suivre la levée de l'arrêté préfectoral d'interdiction de la navigation 	ALD ALD PAP

A.4/	<p><u>Réglementation</u></p> <p>Pont d'Ouilly :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Assignation en justice au TGI de Caen > Rencontre avec l'avocat > La défense est pilotée par le Foyer Rural de Pont d'Ouilly. La FFCK assure le soutien technique. Cette démarche est pertinente dans le cas présent. <p>Yonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le projet d'arrêté préfectoral est maintenu et a été modifié malgré une réunion avec le sous Préfet à laquelle étaient présents P-A. Pointurier et F. Imbert. > Un avis doit être donné à la préfecture avant le 5 juillet. <p>Verdon :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Un recours en référé par un environnementaliste a abouti à l'obligation de demande d'autorisation d'exercer l'activité randonnée aquatique. > Enjeux : éviter que les activités sportives soient considérées comme les activités visées par le code de l'environnement dans la nomenclature des IOTA. > Définir une stratégie de défense de l'accès à l'eau avec les parties concernées <p>Dordogne :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Projet d'arrêté préfectoral réglementant la navigation en fonction des niveaux d'eau et du niveau des pagayeurs. M. PICHERY a participé en tant qu'agent de l'Etat. 	PB BL PAP BL
-------------	--	---------------------------------------

	<p>> Un travail en partenariat avec la fédération nationale des loueurs CK (FNLPCCK) est envisageable pour mettre nos forces en synergie.</p> <p>> BL favorable si le travail se fait en toute confiance. Sous cette réserve, il ne faut pas fermer cette porte. Rappel : la FNLPCCK est venue chercher le soutien de la FFCK lors d'un projet de normalisation des embarcations à l'AFNOR. Opportunité de travail avec la FN des loueurs.</p> <p>> Rencontre à prévoir avec la FNLPCCK.</p>	BL
	<u>Suites à donner :</u>	

B/ Environnement :

B.1/	<p><u>Convention MEEDDM</u></p> <p>> Labellisation de 5 actions dans « 2010 : année de la biodiversité ». Objectif étant de pouvoir échanger avec le MEEDDM pour envisager un partenariat par la suite.</p> <p>> Une demande de RDV avec la direction de l'eau au MEEDDM a été envoyée le 19 mai 2010</p>	
	<u>Suites à donner :</u>	
	> Obtenir un RDV au MEEDDM	

B.2/	<p><u>Les journées du patrimoine nautique :</u></p> <p>> Bilan des initiatives océanes 2010 : augmentation du nombre de clubs inscrits à cette action.</p> <p>> Des clubs affiliés FFCK organisent des journées patrimoine nautique sans faire remonter l'information au niveau national. Il est donc difficile de quantifier ces actions.</p> <p>> Débats sur le devenir des journées patrimoine nautique.</p>	
2	<u>Suites à donner :</u>	RTi
3	> Communiquer sur les résultats et remercier les participants > Réflexion sur l'organisation de ces actions en 2011	

B.3/	<p><u>Partenariat avec Surfrider Foundation :</u></p> <p>> Une rencontre est prévue le 30 juin</p>	BL/RTi
	<u>Suites à donner :</u>	
	>	

B.4/	<p><u>Réseau d'alerte :</u></p> <p>> Le réseau d'alerte n'est pas activé par les pratiquants. Aucune alerte n'a été relevée cette année.</p>	
	<u>Suites à donner :</u>	
	> Améliorer le fonctionnement du réseau d'alerte en partenariat avec surfrider foundation et le MEEDDM	

--	--	--

B.5/	<u>Natura 2000 en mer :</u> > Nomination de deux référents supplémentaires aux deux référents manche, mer du nord pour la région NPDC	
2	<u>Suites à donner :</u> > Envoyer un courrier en réponse au Préfet maritime	
3		

C/ Sécurité :

C.1/	<u>Accidentologie :</u> > Bilan intermédiaire	
	<u>Suites à donner :</u>	

C.2/	<u>Actions sécurité en régions :</u> Participation des CTN à : - Journée sécurité organisée par le CRFCK PACA (23 juin 2010) - Formation sécurité rappel par le CRCK Centre (3 et 5 juin)	
2	<u>Suites à donner :</u> > Finaliser les fiches réglementation des établissements d'APS CK	
3		

C.4/	<u>Révision de l'arrêté sécurité :</u> > Le cabinet JED a rendu une première analyse de l'arrêté. Cette analyse a été discutée par un groupe de CTN.	
2	<u>Suites à donner :</u> > Organiser une consultation portant sur l'application de l'arrêté par les différents acteurs	
3		

D/ Juridique :

D.1/	<u>Arrêté relatif à l'armement des bateaux à moteur :</u> > Le projet d'arrêté est rédigé mais non publié.	
2	<u>Suites à donner :</u> > Suivre la parution de l'arrêté	
3		

D.2/	<u>Règlement Général de Police de la navigation intérieure (RGP) :</u> > Le RGP de 1973 est en cours de révision. La FFCK est consultée pour émettre un avis. > Nous avons reçu deux sollicitations suite au projet de RGP Une sollicitation formelle émanant du CISN	
-------------	--	--

	<p>Une sollicitation informelle du juriste du SES Cyril Carrière</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les délais (prévu au 28 juin) ne sont pas acceptable > Réponse formelle : demander un délai acceptable > Réponse informelle : émettre un avis défavorable en donnant des exemples et en précisant la nécessité de prendre en compte spécifique > Une consultation de la FFCK est prévue dans un temps raisonnable 	
2	<p><u><i>Suites à donner :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Trouver des partenaires professionnels pour émettre un avis circonstancié sur le projet de RGP 	
3		

1	<p><u>Reconduction de concessions hydroélectrique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > PG, BL et PAP sont allés rencontrer la direction hydraulique d'EDF. 	BL
2	<p><u><i>Suites à donner :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> Informier les CRCK des échéances et des modalités de participation aux consultations publiques. 	
3		

D.4/	<p><u>Natura 2000 sur les manifestations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Pas concerné par la liste nationale hormis MOI et championnat nationaux dont le budget est > 100 000€ > Inquiétude sur la liste locale qui laisse la liberté aux Préfets de demander une évaluation des incidences sur les sites natura 2000 pour toutes les manifestations sportives > Un guide réalisé par le MEEDM en collaboration avec le pôle ressource national des sports de nature est en projet. La FFCK a émis un avis défavorable sur la fiche spécifique au canoë kayak 	PAP
	<p><u><i>Suites à donner :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Envoyer une proposition de correction de la fiche spécifique canoë kayak > PAP demande un RDV au Muséum National d'Histoire naturelle via le pôle ressource national des sports de nature. 	PAP

E/ Equipement :

E.1/	<p><u>SDAREC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Enquête pour l'identification des besoins des clubs pour construire les argumentaires nécessaires à convaincre les collectivités territoriales principaux maîtres d'ouvrages des équipements 	AD
2	<p><u><i>Suites à donner :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Définir une stratégie 	BL
3		

E.3/	<p><u>Règlementation des pontons flottants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Présentation des problématiques induites par la parution d'un décret qui impose un titre de navigation aux pontons flottants > Courriers envoyés au CSNPSN pour exposer les inquiétudes de la FFCK > Association avec la FFSA. 	A
2	<p><u><i>Suites à donner :</i></u></p>	

	<ul style="list-style-type: none"> > Actualiser le cahier technique des équipements > En attente des réponses à nos courriers 	
3		

E.2/	<u>Challenge crédit coopératif :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Validation d'une nouvelle convention et d'un nouveau règlement du challenge par le bureau 	
2	<u>Suites à donner :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Adresser nos propositions au crédit coopératif 	
3		

E.4/	<u>Bilan carbone :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Bilan carbone de la fédération : travail avec le cabinet ESPERE (agrémenté par l'ADEME) 	
2	<u>Suites à donner :</u> <ul style="list-style-type: none"> ≥ Réunion de travail avec le cabinet ESPERE le 29 juin 	
3		

E.5/	<u>CNDS :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Le club de Saint Laurent de Blangy présente un projet d'équipement > Projet de stade d'eau vive à la Réunion : les délais n'ont pas été respectés (La subvention CNDS acquise a été perdue). Une nouvelle demande de subvention CNDS sera produite. La FFCK devra émettre un avis. 	
2	<u>Suites à donner :</u> <ul style="list-style-type: none"> ≥ Suivre la démarche de dépôt de dossier (échéance 30 juin 2010) 	
3		

F/ Formations :

F.1/	<u>LEMA / Passe à kayak :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Besoin d'organiser une formation à destination des agents de l'Etat (CAS et CTR) sur l'aménagement et la signalisation des ouvrages dangereux 	
2	<u>Suites à donner :</u> <ul style="list-style-type: none"> ≥ Reconduire une proposition d'inscription de cette formation au programme national des formations du MSS 	
3		

F.2/	<u>Formation mallette environnement pagaias couleurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> > Repoussée à une date ultérieure. Elle se déroulera à Champigny. 	PAP
2	<u>Suites à donner :</u>	
3		

F.3/	<u>Formations interrégionales sur la réglementation :</u> > Charge de travail importante 4 formations par an. > Problème : JMD intervenait sur ces formations.	
2	<u>Suites à donner : prévoir la présence d'un juriste.</u> > Fixer des dates et lieux des formations	BL / PAP
3		

G/ Questions diverses :

P.J. : Projet nouvelle convention et règlement relatif au challenge crédit coopératif